

Cinquième Congrès du Comité International des Pénalistes Francophones

Les criminels dangereux

Université Adam Mickiewicz de Poznań

10-11 octobre 2019

Sous le patronage honoraire

Président de la ville de Poznań

Recteur de l'Université Adam Mickiewicz

Avec la collaboration

Faculté de Droit de l'Université de Gdańsk

Lieu de débats

Collegium Minus

61 – 729 Poznań (Pologne)

rue de Wieniawski 1

Aula de Lubrański

Programme

Premier jour : 10 octobre 2019

9h00 - 10h00 Inscription des participants au congrès

10h00 Ouverture et accueil des participants par:

- Prof. Jean-Paul Céré - Président du Comité International des Pénalistes Francophones
- Président de la ville de Poznań
- Prof. Ryszard Naskręcki – Pro-recteur de l'Université Adam Mickiewicz
- Prof. Agnieszka Cybal - Michalska - Doyen de la Faculté de Sciences Educatives
- Prof. Wojciech Zalewski - Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Gdańsk
- Prof. Piotr Stępniaak - Président du comité d'organisation du congrès, directeur du Département Pénitentiaire de l'Université Adam Mickiewicz

10h30 - 14h30 Séance plénière (discours d'experts et discussion)

Prof. Andrzej Rzepliński

Président du Tribunal Constitutionnel

Université de Varsovie (Pologne)

Les criminels dangereux – aspects criminologiques et pénitentiaires

Prof. Philippe Nelidoff

Doyen de la Faculté de Droit
Université de Toulouse (France)

Le criminel dangereux dans l'ancien droit français

Prof. Philippe Bonfils

Doyen honoraire de la Faculté de Droit et de Science Politique
Université d'Aix-Marseille (France)

La dangerosité et les grands principes du droit pénal

Prof. Piotr Stępnia

Département de la Science Pénitentiaire
Université Adam Mickiewicz (Pologne)

Prisonniers dangereux - de l'isolement accru à la perspective de la réinsertion sociale

Prof. Jose Luis de la Cuesta

Directeur de l'Institut Basque de Criminologie
Université du Pays Basque (San Sebastian, Espagne)

Traitement pénal et pénitentiaire des délinquants dangereux en Espagne

12.30 – 13.00

Pause de café

13.00 – 14.30

Séance plénière – suite

Prof. Muriel Giacobelli

Professeur à Aix-Marseille Université (France)
Directeur honoraire de l'Institut de Sciences pénales et de criminologie de l'ISPEC

La dangerosité pénitentiaire

Prof. Wojciech Zalewski

Département de Droit Pénal et de Criminologie
Faculté de Droit
Université de Gdańsk (Pologne)

Criminel non corrigeable; retour d'idées, les moyens et les méthodes d'interaction. Tentative d'évaluation

Prof. Gustavo Garibaldi

Faculté de Droit, Université de Buenos Aires (Argentine)

Classement des personnes détenues selon leur dangerosité. Incidence sur l'exercice de leurs droits au cours de la détention

Prof. Tarsis Barreto Oliveira

Université Fédérale de Tocantins et Université d'Etat de Tocantins (Brésil)

Le régime disciplinaire différencié et le traitement pénal des criminels dangereux au Brésil

14.30 -15.30

Déjeuner

15h30 - 17h30 **Session plénière – suite**

Prof. Tomasz Kalisz

Département de Droit Pénal Exécutif

Faculté de Droit, Administration et Economie

Université de Wroclaw (Pologne)

Les détenus dits dangereux dans le système pénitentiaire polonais

Prof. Adam Kwieciński

Département de Droit Pénal Exécutif

Faculté de Droit, Administration et Economie

Université de Wroclaw (Pologne)

Le traitement des auteurs des infractions sexuelles les plus graves dans le système pénal polonais

Prof. Mohamed JAOUHAR

Département de Droit Privé

Faculté de Droit Ain Chock

Université Hassan II de Casablanca (Maroc)

Criminels dangereux par meurtres multiples et traitement judiciaire. Etude d'un cas marocain

Prof. Anas TALBI

Faculté de Droit

Université de Marrakech (Maroc)

Président de Groupe Marocain de Droit Pénal

Les criminels dangereux du "Printemps arabe" (essai sur la dangerosité criminelle dans le monde arabe)

Krzysztof Olkowicz

Coordonnateur en chef pour la protection de la santé mentale

Bureau de l' Ombudsman (Pologne)

Exécution d'une mesure de précaution sous la forme d'un placement dans un établissement psychiatrique envers les auteurs d'actes de préjudice social considérable

Discussion

18h00 – 19h00

Assemblée Générale du Comité International des Pénalistes Francophones

20 h00 - Dîner de gala

Deuxième jour: 11 octobre 2019

Événements programmés

8h00 - 9h00 Petit déjeuner

9h30 - 13h00 Débats - section plénière

Prof. E. Eylem Aksoy Retornaz

Galatasaray University –Faculté de Droit Prawa (Istanbul; Turquie)

La notion du criminel dangereux en droit pénal turc

Gen. Włodzimierz Markiewicz

Université Adam Mickiewicz (Poznan, Pologne)

Ancien Directeur de l'Administration Pénitentiaire Polonaise

Les prisonniers dangereux dans le système pénitentiaire polonais

Prof. Simon Roy

Faculté de Droit

Université de Sherbrooke (Québec, Canada)

Le régime juridique applicable aux délinquants dangereux en droit pénal canadien

11.30 – 12.00

Café – pause

Prof. Alexandre Stylios

Faculté de droit, Université Laval (Canada)

L'identification de la dangerosité en droit criminel canadien : la distinction entre les délinquants dangereux et les délinquants à contrôler

Dr Ognyan Velev

Académie Bulgare des Sciences

Université de Roussé (Bulgarie)

Les criminels dangereux en Bulgarie

Dr Paulina Perska

Département de la Science Pénitentiaire

Université Adam Mickiewicz (Pologne)

Les droits et obligations des prisonniers dangereux et les normes internationales

13h30 - 14h00

Synthèse et Conclusion du Congrès

14h00 - 15h00

Déjeuner

15h30– 17h30

Visite à la prison de Wronki